COMMUNE DE BAZEMONT
3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont
Tél.. 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12
Courriel : mairie.bazemont@wanadoo.fr
www.bazemont.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
Service jeunesse
2026-2027
(UNE FICHE PAR ENFANT)

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / / □ Fille □ Garçon
Etablissement scolaire fréquenté :
Tel portable du jeune :

Coller ici
une photo
(Obligatoire)

	PERE	**MERE**
Nom		
Prénom		
Adresse		
		
Tél domicile		
Tél portable		
Employeur		
(Adresse)		
		
Tél Prof.		
Adresse mail		

AUTRES PERSONNES

	A contacter en cas d'urgence	**Autorisées à venir chercher l'enfant**
Lien avec l'enfant	:	
Nom	:	
Prénom	:	
Tél dom. , tél port.	:	
Lien avec l'enfant	:	
Nom	:	
Prénom	:	
Tél dom. , tél port.	:	

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

A Bazemont, le

Signature du représentant légal :

Autorisations

Je soussigné(e) Monsieur, Madame
responsable légal de l'enfant,

Autorise mon enfant à s'inscrire et participer aux activités se déroulant au club ados :
□ oui □ non

Autorise les animateurs du club ado à transporter les enfants pour des activités extérieures à la structure avec le minibus ou avec leurs véhicules personnels : □ oui □ non

Autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités □ oui □ non

Autorise le responsable de l'établissement à prendre toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant : □ oui □ non

Autorise la structure à contacter mon enfant sur son téléphone personnel (appel/SMS) pour information : □ oui □ non

Autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé dans le cadre des activités pour diffusion sur les supports municipaux : □ oui □ non

A Bazemont, le

Signature du représentant légal :

Définition

Le club ados est un local de la commune de Bazemont. Il est situé sous la salle de la Comédie dans la partie basse. Il n'inclut pas les espaces extérieurs.
C'est un lieu d'accueil et de loisirs dédié aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Missions

Le club ados organise en fonction des différents temps libres du jeune :

- Un « **pôle loisirs»** qui propose des temps d'activités, d'ateliers et de sorties.
- Un « **pôle projets»**, qui soutient activement les projets des jeunes.

L'organisateur de l'accueil de loisirs est la Mairie de Bazemont, dont le siège est situé, 3 rue d'Aulnay 78580 Bazemont, représentée par Monsieur HETZEL, Maire de Bazemont.

Modalités d'inscription à la structure et de participation aux activités

Procédure d'inscription

Le parent ou responsable légal devra remettre un dossier complété comprenant :

- 1 fiche **d'inscription** 2026/2027 ainsi que la fiche « autorisations » (1ere et 2éme pages du dossier d'inscription)
- 1 exemplaire du Règlement Intérieur signé par lui-même et par le jeune,
- 1 fiche sanitaire de liaison,
- 1 photocopie des pages de vaccination du carnet de santé,
- 1 photocopie de l'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » couvrant les activités extrascolaires,
- 1 photo d'identité,
- 1 photocopie du brevet de natation,
- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 pour la période 1,
- L'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025 dès réception de celui-ci pour les périodes de 2 à 4

L'inscription sera enregistrée à réception du dossier complet et sera validée Une présentation du club ados et de son fonctionnement sera faite lors d'une réunion en début d'année.

Tarifs et modalités de paiement

La tarification de l'accueil est déterminée en fonction du quotient familial. Les familles doivent obligatoirement fournir l'avis d'imposition des revenus de l'année précédente.
Pour les factures de septembre à décembre 2026, le tarif est basé sur l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024. Pour les factures de janvier à juillet 2027 le tarif est basé sur l'avis d'impôt 2026 sur les revenus 2025.

En l'absence de ce document, le quotient maximum est automatiquement appliqué. Le Quotient familial n'est pas révisable en cours d'année, même en cas de changement de situation familiale.

Calcul du quotient familial

Revenu fiscal de référence ÷ 12 = Revenu mensuel
Revenu mensuel ÷ nombre de personnes habitant le foyer = Q.F.

QUOTIENT FAMILIAL (Q.F.)	
A	Inférieur ou égal à 460.00 €
B	De 460.01 à 1070.00 €
C	Supérieur ou égal à 1070.01 €
Q.F.	TARIF
A	30 €
B	35 €
C	40 €

- Période 1 : Septembre à fin décembre
- Période 2 : Janvier à la veille des vacances d'avril
- Période 3 : Début des vacances d'avril à la veille des vacances d'été
- Période 4 : Vacances d'été

Certaines activités programmées pourront également faire l'objet d'une participation financière après délibération du Conseil Municipal.

Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de « Régie de recette n°21255 » ou en espèces auprès du secrétariat de Mairie.

Communication

Pour communiquer, le club ados a créé deux groupes WhatsApp (ados / animateurs et parents / animateurs). Pour pouvoir gérer au mieux avec toute l'équipe, **il est impératif de communiquer uniquement sur le groupe et non sur les messageries personnelles des animateurs.**

Les messages sur ces 2 groupes doivent être envoyés pendant les horaires d'ouverture de la mairie ou du club ados.

Modalités d'accueil

Horaires d'ouverture du club ados

- Les samedis de 14h à 18h (en période scolaire)
- En période de vacances scolaires : semaine d'ouverture et horaires variables en fonction du planning des activités.

Activités programmées

Pour participer aux activités programmées au club ados, les parents auront signé une autorisation parentale annuelle.

Pour les sorties qui ont lieu à l'extérieur un message sur les groupes WhatsApp parents et enfants sera envoyé précisant le moyen de transport, les lieux de rendez-vous ainsi que toutes les informations complémentaires.

Les places aux activités sont limitées, l'équipe essaiera de satisfaire tous les jeunes mais ne pourra pas garantir des places pour tous à chaque activité.

Modalités d'arrivée et de départ des jeunes dans la structure

La fréquentation du club ados reste libre. Le participant inscrit peut se présenter et quitter le club ados à l'heure de son choix. **Il s'engage toutefois à signaler son arrivée comme son départ, à l'animateur chargé de l'accueil.** Une fiche d'inscription sera à sa disposition à l'accueil du club ados afin qu'il puisse la remplir.

L'équipe d'animation tiendra un registre quotidien des présences pour l'ensemble des jeunes se présentant au club ados. Tout jeune qui quitte le club ados n'est, de fait, plus sous la responsabilité de l'équipe.

Tenue générale dans le lieu et les activités

Le jeune s'engage à adopter un comportement respectueux des personnes et des locaux.
Dans le cas où sa conduite deviendrait préjudiciable au fonctionnement général, l'équipe lui rappellera les termes du présent règlement et pourra lui proposer une mesure de réparation adaptée.

Utilisation du téléphone portable : il est demandé aux jeunes de ne pas utiliser leur téléphone lors des activités, de façon à profiter pleinement de l'animation. De manière exceptionnelle, ils peuvent l'utiliser lors de l'accueil libre, si cela ne perturbe pas la relation du groupe et si cela ne monopolise pas toute leur attention.

En cas de faute grave ou de manquements répétés au règlement, l'équipe pourra prendre la décision d'alerter la famille de l'adhérent.
Des mesures de réparation seront proposées. L'exclusion du jeune, temporaire ou définitive, peut être envisagée.

Responsabilités respectives des parents et du club ados

La responsabilité du club ados est engagée pour toutes les activités organisées dans le cadre de son fonctionnement habituel. Elle s'exerce de l'heure d'arrivée du participant jusqu'à son heure de départ.
La famille est informée que la présence du participant aux activités relève de la propre décision du jeune et que l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'événements survenus après son départ.

Dans le cas d'animations exceptionnelles

Des projets d'animations peuvent impliquer les adhérents dans d'autres lieux et à d'autres horaires que ceux établis pour le fonctionnement habituel.

La responsabilité du club ados demeure engagée pour la totalité des actions exceptionnelles organisées, dès lors que la confirmation de participation a été transmise à l'équipe d'animation.

Il appartient aux familles d'entretenir une relation régulière avec l'équipe d'animation afin de se tenir informées des projets d'animation en cours et de leur développement. Possibilité de communiquer avec le compte WhatsApp parent.

Accès au club ados

L'accès au club ados et aux activités ne peut être refusé à un participant dès lors que celui-ci réunit l'ensemble des conditions d'inscription (selon les modalités établies pour une fréquentation aux horaires indiqués ou pour le suivi d'une activité exceptionnelle).

Toutefois le responsable du club ados se réserve le droit de refuser l'accès au club ados à un adhérent dans le cas où la sécurité des personnes pourrait être menacée, par exemple, dans le cas du dépassement de l'effectif maximum autorisé, dans le cas d'un déficit d'encadrement ou d'une contrainte technique ou sanitaire.

Assurance des participants

Les adhérents inscrits sont couverts par l'assurance de la commune de Bazemont pour toutes les activités du club ados.

Acceptation du Règlement

Je soussigné(e) père, mère, responsable légal* du jeune _____ :
* *Rayer les mentions inutiles*

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les termes,

L'adhérent(e), **Le représentant légal,**

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui ☐ non ☐	**VARICELLE** oui ☐ non ☐	**ANGINE** oui ☐ non ☐	**RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ** oui ☐ non ☐	**SCARLATINE** oui ☐ non ☐
COQUELUCHE oui ☐ non ☐	**OTITE** oui ☐ non ☐	**ROUGEOLE** oui ☐ non ☐	**OREILLONS** oui ☐ non ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐ MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - **RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? NON ☐ OCCASIONNELLEMENT ☐ OUI ☐

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? NON ☐ OUI ☐

5 - **RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

OBSERVATIONS
